



Association des  
Maires de l'Isère

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que les élus ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Un congé de formation de 18 jours peut leur être accordé pour toute la durée de leur mandat. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé.

#### Durée 1 journée :

9H-12H30 / 14H-17H30

#### Frais d'inscription

Adhérents : **270 €**

Autres participants : **450 €**

#### Responsable de la formation

Emmanuelle Rivière, Directrice

#### Renseignements et inscriptions :

Tel : 04 38 02 29 29

Fax : 04 38 02 29 30

Mél : [ami@maires-isere.fr](mailto:ami@maires-isere.fr)

# Prise de parole en public (niveau I)

Elus et personnel des communes et communautés  
amenés à prendre la parole en public

**Public concerné**

Découvrir les fondamentaux de la communication orale  
pour communiquer avec confiance face à un public

**Objectif visé**

#### • Préparer son intervention

- La stratégie de communication
- La présentation écrite
- La présentation orale

#### • Dominer son trac

- La respiration
- La décontraction
- Le rire

#### • Maîtriser son allocution

- Le timbre, l'intensité et l'intonation
- Le débit, le silence et les pauses
- La diction

#### • Tirer profit de sa communication corporelle

- Le visage, le regard et le sourire
- Les postures
- Les gestes

#### • Conclure en force et dans les délais

#### • Gérer les questions et les réponses

L'attitude à adopter en fonction des réactions  
du public

**Programme**

Christine Zambelli - Agence Zambelli Communication

**Intervenante**

Chaque module accueillera de **6 à 10 personnes**,  
pour une **durée de 7 heures**.

**Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques individuels** avec analyse d'un professionnel de la communication. Travail en groupe avec un comédien professionnel sur la gestion du stress et de la voix.

Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.  
**L'Association des Maires de l'Isère se réserve le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.**

**Organisation**

jeudi 11 février, Saint Marcellin (Espace St Laurent)

mardi 16 mars, AMI

mardi 21 septembre, Sainte Blandine (Maison des associations)

**Dates et lieux**

**DATE LIMITE DE REPONSE :**

**2 semaines avant la date**